



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

0083

N° /MSHP/DGS/DPML/DAR/KKE

Abidjan, le 14 JAN. 2019

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU VALSARTAN

A L'ATTENTION DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES ET AGENCES DE REPRESENTATION

La Direction de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires (DPML) invite l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques ou leurs représentants locaux, **commercialisant des spécialités contenant du Valsartan**, à se rendre à sa Sous-direction de la pharmacovigilance pour affaire les concernant au plus tard le **vendredi 25 janvier 2019**.

Cette invitation est consécutive aux retraits de lots dans plusieurs pays de produits contenant le valsartan suite à la présence dans la matière active de deux (02) impuretés probablement cancérigènes, la N-nitrosodiméthylamine (NDMA) et la N-nitrosodiéthylamine (NDEA).

Le Directeur


Le Directeur
Docteur DUNCAN A. Rachel